

COMMUNE DE

DEMANDE NON INSTRUITE

DOSSIER N° DP 062057 25 00053

Dossier déposé incomplet le 04 Septembre 2025

Demandeur:

ANNA HERNAULT

Pour:

Travaux de remplacement de

la toiture.

Demeurant à :

44 Allée des Fleurs

62370 Audruicq

Sur un terrain

44 Allée des Fleurs

sis:

62370 AUDRUICQ

ANNA HERNAULT 44 Allée des Fleurs 62370 Audruica

Madame.

Vous avez déposé en mairie de AUDRUICQ une déclaration préalable DP 062057 25 00053 en date du 04/09/2025 concernant une division préalable de lotissement.

Veuillez trouver en retour votre dossier.

L'article R421-23 a) du code de l'urbanisme dispose que doivent être précédés d'une déclaration préalable les travaux, installations et aménagements tels que « les lotissements autres que ceux mentionnés au a) de l'article R. 421-19 », article qui dispose que doivent être précédés de la délivrance d'un permis d'aménager les lotissements qui, soit, prévoient la création ou l'aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots destinés à être bâtis et propres au lotissement, soit, qui sont situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans les abords des monuments historiques, dans un site classé ou en instance de classement.

Le projet que vous exposez dans votre déclaration préalable ne constitue pas une division parcellaire relevant du champ d'application du lotissement, dans le sens où, il concerne un changement de toiture d'une construction existante.

Il conviendra de déposer une demande de déclaration préalable de construction, conformément à l'article R421-17a) du code de l'urbanisme.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à AUDRUICQ, le 22/09/1025

Le Maire Nom, Prénom

ANgue

Pour le Maire

L'Adjoint au Maire délégué

Caroline FONTAINE-TYLKOWSKI